



GLOTTOPOL

Revue de sociolinguistique en ligne
n°30 – janvier 2018

*Le plurilinguisme en contextes asiatiques :
dynamiques et articulations*

Numéro dirigé par Fabienne Leconte,
Vasumathi Badrinathan et Gilles Forlot

SOMMAIRE

- Fabienne Leconte, Vasumathi Badrinathan, Gilles Forlot : *Introduction.*
- Théry Béord : *Langues et territoire dans l'archipel des Philippines.*
- Gilles Forlot : *Pratiques linguistiques et « multilinguisme pragmatique » : 50 ans de glottopolitique à Singapour.*
- Patricia Nora Riget, Elsa Chou et Jean Sévery : *Politiques linguistiques et éducatives en Malaisie : idéologies et pratiques.*
- Vasumathi Badrinathan et Fabienne Leconte : *Plurilinguisme indien et représentations des enseignants de FLE.*
- Rama Kant Agnihotri : *Entretien.*
- Samanthi Jayawardena : *Les emprunts anglais chez les Cinghalais au Sri Lanka.*
- Thi Thanh Thuy Dang : *Hanoï : un espace plurilingue ?*
- Louis-Jean Calvet, Luwei Xing et Lihua Zheng : *Trente ans de plurilinguisme cantonais. Une étude longitudinale.*
- Yufei Guo : *Gouvernement, école et famille. Articulation entre perspective macro et micro-sociolinguistique dans la politique linguistique chinoise.*
- Béatrice Bouvier Laffitte : *Internationalisation du putonghua et ouverture des répertoires à la diversité des langues étrangères en Chine.*
- Qingyuan Nie-Bareille : *Le développement du chinois en France : quelques logiques contextuelles.*
- Pierre Martinez : *Quel sens donner aux études sur le plurilinguisme en Asie ?*

Compte-rendu

- Claire Lesacher : *Genre et sciences du langage : enjeux et perspectives* de Maud Vadot, Françoise Roca et Chahrazed Dahou, Presses universitaires de la Méditerranée, 2017.

INTERNATIONALISATION DU PUTONGHUA ET OUVERTURE DES RÉPERTOIRES À LA DIVERSITÉ DES LANGUES ÉTRANGÈRES EN CHINE

Béatrice BOUVIER LAFFITTE

CIRPaLL, EA7457, Université d'Angers, SFR Confluences

Introduction

Les politiques linguistiques chinoises de ces dernières années n'ont plus, comme dans les années 50, pour objectif de construire un nouvel État-nation. Elles servent désormais les ambitions politiques culturelles du pays au travers du développement de cette puissance douce qu'on appelle le *soft power*¹. Sa puissance économique étant mondialement reconnue (deuxième puissance économique mondiale depuis 2010), il manque à la Chine cette autre puissance, la puissance douce autrement dit le soft power qui est désormais le bras armé de l'affirmation des nations sur la scène internationale et mondialisée. Traduit en chinois par « force douce – (*ruanshili*) », Joseph Nye définit le soft power comme « une dynamique créée par une nation par laquelle d'autres nations cherchent à l'imiter, à se rapprocher d'elle et à aligner ses intérêts en conséquence » (2004). Dans cette perspective, les langues sont désormais considérées comme facteur de rayonnement international, d'ouverture économique et culturelle. C'est ainsi que les planifications linguistiques récentes ont non seulement privilégié la promotion du chinois standard (Zhou Qingsheng, 2014) tout en défendant la diversité dialectale mais ont aussi largement ouvert les répertoires linguistiques nationaux aux langues étrangères, notamment européennes. Au sein de cette reconfiguration des priorités linguistiques chinoises, le français se trouve propulsé à une place privilégiée. En effet, parmi toutes les langues étrangères que ce marché linguistique offre aux sujets-apprenants du niveau supérieur de l'enseignement, le français occupe une place caractérisée par un développement rapide du nombre de départements universitaires et du nombre d'apprenants (Pu, 2009 ; Ambassade de France en Chine, 2014 ; Bel, 2014) soutenu par une mobilité importante en direction de la France et des pays francophones (Afrique, Canada). On compte actuellement entre 110 et 125 000 apprenants de français en Chine ce qui place la langue française en quatrième position des langues étrangères les plus étudiées après l'anglais, le japonais et le russe, qui ont relativement une longue histoire d'apprentissage comme langues étrangères.

¹ Ce concept imaginé par Joseph Nye dans les années 70-80 et développé dans son ouvrage *Bound to Lead* en 1990 défend l'idée que la diffusion de la culture, des valeurs politiques et de l'autorité morale d'un pays (en l'occurrence les États-Unis d'Amérique) constitue un véritable pouvoir et contribue à sa puissance autant sinon plus que la puissance militaire et économique.

Cet article se propose d'étudier les mécanismes et les répercussions de ces évolutions récentes sur un paysage plurilingue complexe structuré autour d'une double tension :

1. celle d'une politique interne de promotion active et obligatoire du *putonghua* et de protection de la diversité linguistique constituée de l'ensemble des régiolectes (issus ou non du mandarin) et les langues non chinoises des minorités nationales ;
2. celle d'une politique d'expansion internationale du *putonghua* et d'une ouverture massive des cursus scolaires et universitaires à la diversité des langues étrangères.

L'analyse de ces phénomènes nécessite de faire un rapide retour sur la situation sociolinguistique du pays afin de comprendre les modalités et les pratiques plurilingues en langues nationales et de resituer dans leur historicité les rapports aux langues étrangères qui s'établissent en Chine.

Évolutions d'un multi-plurilinguisme complexe

Contrairement à la force centripète (centralisée et politique) à vocation d'uniformisation et d'homogénéisation qui caractérise la civilisation chinoise, c'est une tendance centrifuge qui régit l'organisation linguistique. Ce qui signifie en l'occurrence que la gestion et l'appropriation linguistiques relèvent principalement du domaine individuel et ne sont réellement entrées dans les préoccupations politiques que tardivement, au cours des réformes des années 1920-50. Cette gestion non centralisée produit donc de la variation, de la dialectisation et de la pluralité en ce qui concerne les usages et les fonctions. C'est ainsi que jusqu'au milieu du XX^{ième} siècle (1951-1958), date à laquelle les premières planifications de standardisation du chinois mandarin sont mises en place, il n'y a que peu ou pas de rivalité entre les normes qui sont essentiellement locales, plurielles, souples et fonctionnelles. Le locuteur chinois est un locuteur polylectal c'est-à-dire dégagé de l'idéologie diglossique en ce qui concerne l'oralité. Nous verrons comment le chinois standard (*putonghua*) vient bouleverser cet ordonnancement traditionnel.

La langue écrite relève, quant à elle, d'une toute autre gestion et a fait l'objet de manipulations importantes tout au long de son histoire. Accusée de faire obstacle à la modernisation du pays, menacée d'être remplacée par une écriture alphabétique par les réformistes des années 30 puis à nouveau en 1950 (Chu, 2007 ; Leclerc, 2015), elle est finalement plébiscitée par le PCC (Parti communiste chinois) à la fin des années 50 et enfin « célébrée comme révélation de l'originalité de la pensée chinoise » (Chu, 2007 : 277) depuis qu'elle a franchi avec succès l'étape numérique.

La pluralité linguistique du territoire chinois (RPC) s'exprime donc par l'imbrication de nombreuses langues chinoises et non chinoises sur de vastes aires territoriales (Chine méridionale, Centre, Nord-est etc.). On compte en Chine continentale une large majorité de Han qui parle soit des langues chinoises (mandarin et ses variantes et dialectes issus du mandarin) soit des langues chinoises issues de six autres groupes dialectaux – les langues wu, gan, xiang, hakka, yue et min (minbei et minnan) – dans le Centre et le Sud. Chacune de ces familles dialectales comprend un grand nombre de variantes, « ainsi le Sud de la Chine est linguistiquement très morcelé, et il est chose commune pour les habitants de deux communautés voisines de ne pas se comprendre » (Saillard & Boutet, 2001). Par ailleurs, une petite minorité de populations non Han désignées comme « minorités nationales » parlent des langues non chinoises. Au nombre de 55 reconnues par le gouvernement central, mongole, tibétaine, ouïghoure, hmong, naxi, etc., ces populations, majoritairement situées aux marges du pays, parlent et écrivent des langues appartenant à d'autres familles linguistiques (indo-

européenne, austro-asiatique, tibéto-birmane, etc.) (Sanjuan, 2015 ; Ambassade de RPC en France, 2016).

Au sein de la famille des langues chinoises, ce sont les dialectes issus du mandarin qui sont les plus nombreux (une dizaine). Ils sont parlés par la plus grande majorité de la population. Il faut savoir que ces dialectes issus du mandarin ne sont pas toujours apparentés à une famille dialectale mais plutôt à des variantes du mandarin et regroupés sous l'appellation « langues chinoises ». Cette appellation est de plus en plus fréquente mais n'est pas encore stabilisée car selon les auteurs, elle comprend soit seulement le mandarin et les régiolectes issus du mandarin, soit le mandarin et tous les régiolectes du territoire.

Compte tenu des caractéristiques de ce paysage linguistique, on préférera utiliser le terme « régiolecte » plus apte à traduire le mot chinois (*fangyan* 方言 – parler local). En effet, le terme « dialecte » est moins approprié en particulier lorsqu'il s'inscrit dans une dichotomie avec celui de langue. Précisons enfin que les langues des minorités nationales (tibétain, zhuang etc.) sont des langues « non chinoises » mais qu'elles ne sont pas qualifiées de langues étrangères (*waiyu*), terme réservé aux langues de pays étrangers.

Cette pluralité conduit à une grande complexité de la situation sociolinguistique et démultiplie les possibilités de contacts de langues. D'autant plus qu'à ce paysage linguistique composite, il faut ajouter le *putonghua* ou langue commune issue du chinois mandarin qui fait l'objet d'une standardisation active depuis l'avènement de la République populaire de Chine en 1949.

Pour résumer la question des contacts de langues, on peut donc trouver les configurations suivantes :

- la coexistence du standard et de vernaculaires apparentés ;
- la coexistence du standard et de vernaculaires non apparentés (wu, min...) ;
- la coexistence du standard et de langues des minorités (langues non chinoises telles que le hmong, le mongol ou le ouïghour ...) ;
- la coexistence de vernaculaires apparentés et non apparentés ;
- et enfin pour Pékin et ses environs, la présence majoritaire du *putonghua* y compris dans différentes variétés du fait de l'exode rural massif des régions du Nord vers la capitale.

Le principe de primauté-diversité

Une des deux tensions que soutient la politique linguistique actuelle est celle qui consiste à promouvoir activement le *putonghua* comme langue commune (Loi de 2001 sur la langue et l'écriture communes de la RPC) tout en protégeant la diversité linguistique territoriale selon un principe dit de primauté-diversité (primauté = promotion de la langue commune sur l'ensemble du territoire et diversité = liberté pour les minorités de développer et d'utiliser leurs langues et écritures) (Zhou Qingsheng, 2014 : 96).

Le putonghua

Cette langue est le résultat du lent rapprochement entre la langue écrite et la langue orale (*baihua*) qui s'est opéré au début du XX^{ième} siècle pour aboutir à la langue standard actuelle. Elle a été créée sous l'impulsion des politiques réformistes chinoises qui se sont succédé depuis la fin de la dernière dynastie, la dynastie Qing (1908) dans l'objectif de doter le pays d'une langue véhiculaire commune au-delà des parlers régionaux. Au début de l'avènement de la République populaire de Chine (1949), cette nouvelle langue commune était considérée comme une nécessité dans l'entreprise nationale de moderniser la Chine.

Le *putonghua* est « le parler commun » mais pas le parler unique. Destinée à devenir plus ou moins « commune » à tous, cette langue s'est peu à peu, mais pas complètement, intégrée dans le paysage linguistique, modifiant progressivement la hiérarchie interne des répertoires

sans pour autant faire disparaître la configuration multilingue originelle (Saillard & Boutet, 2001). D'après une étude publiée en 2014² menée conjointement par le ministère de l'Éducation nationale, la Commission nationale de travail sur la langue et l'écriture et la province du Hebei, soixante-dix pour cent de la population de Chine peut communiquer en *putonghua* ce qui ne signifie pas que le niveau de compétence de communication soit élevé ou que l'expression dans cette langue soit fluide. Une enquête récente menée par mes soins auprès de trente étudiants chinois en séjour d'études en France (désormais E/BBL, 2016) révèle que 95 % des répertoires sont composés du *putonghua* et d'un régiolecte. L'enquête montre aussi une prédominance déclarée du *putonghua* dans la communication entre sinophones (pendant le séjour à l'étranger) et la volonté de valoriser le standard dans le discours face aux étrangers : « Le mandarin est notre langue nationale, scolaire et sociale ; quand on est Chinois on dit qu'on parle chinois c'est pour dire mandarin, c'est pas pour dire un dialecte » (E/BBL, 2016).

Un texte de loi intitulé « Loi sur la langue et l'écriture communes nationales de la République populaire de Chine » (2001) composé de 28 articles réitère celui établi en 1956 en donnant au *putonghua* le statut non pas de langue officielle mais celui de « langue et écriture communes nationales » (Zhou Qingsheng, 2014 : 97). On comprendra que l'appellation « langue commune nationale » est une subtilité destinée à privilégier le maintien de l'identité multiethnique et à résoudre la tension conflictuelle entre les différentes langues chinoises et les langues des ethnies minoritaires (Li, 2014). Les enjeux de cette tension sont d'ordre identitaire, en particulier en ce qui concerne les manifestations et les résistances aux planifications nationales qui donnent régulièrement lieu à de violents affrontements ethniques, tels que les révoltes tibétaine et ouïgoure de 2008 et 2009, respectivement.

Le *putonghua* peut néanmoins être considéré comme la langue dominante de ce milieu largement multi-plurilingue dans le sens où elle est imposée comme langue de scolarité et comme langue obligatoire.

La diversité dialectale

La question de la diversité dialectale et linguistique en Chine se pose plus crucialement depuis une quinzaine d'années aussi bien au plus haut niveau de l'État dans le cadre des politiques linguistiques nationales (Li, 2014), qu'au niveau des instances régionales qui organisent la recherche et les enquêtes de terrain locales (Cao, 2014). Si la variété dialectale (nombre de régiolectes) est menacée par la standardisation du *putonghua*, la vivacité dialectale ne semble pas en danger. En effet, en Chine comme ailleurs, les « petits » dialectes disparaissent au profit des plus pratiqués. À ce sujet, Calvet parle de *glottophagie* (1975) comme stade ultime de la diglossie, soit la disparition de l'idiome dominé au terme d'un processus plus ou moins long.

Les jeunes pratiquent moins les dialectes régionaux que les générations précédentes et certains régiolectes sont en passe de disparaître : sur les 130 langues répertoriées en Chine, 99 sont utilisées par moins de cent mille personnes et 20 par moins de dix mille personnes (Cao, 2014). Les résultats d'une enquête chinoise menée par sina.com (sina.com.cn) indiquent que seulement 39 % de la population utilisent régulièrement un dialecte tandis que 10 % n'en pratiquent ou n'en connaissent aucun. Ce sondage fondé sur l'interprétation du terme « régulièrement » donne des chiffres plus faibles que les statistiques officielles (Ambassade de Chine, 2014).

L'atlas des langues en danger de l'Unesco, quant à lui, comptabilise 51 langues de Chine en danger, 40 langues vulnérables et 24 en situation critique (Moseley, 2010). Le

² 我国尚有4亿多人不能用普通话交流, 2014年09月21日, 新华网 我有话说 (131人参与) 收藏本文, <http://news.sina.com.cn/c/2014-09-21/184630891549.shtml>

gouvernement chinois s'en émeut et a lancé en 2008 un grand projet national de protection des régiolectes. Dans ce cadre, une banque de données constituées d'enregistrements oraux produits dans les parlers les plus menacés est réalisée dans une perspective de conservation des prononciations et d'archivage des littératures orales (*Quotidien du peuple* du 28/09/2012). De son côté l'Institut de recherche sur les langues travaille à produire des dictionnaires dialectaux (*Quotidien du peuple* : 28/03/2012). La tension entre la promotion active et obligatoire du *putonghua* et la protection des régiolectes s'exerce au travers d'initiatives locales qui autorisent certaines émissions de télévision ou de radio en régiolecte afin de maintenir du lien entre les habitants d'une région et leurs médias. De son côté, la dialectologie chinoise est un domaine universitaire dynamique et actif doté de plusieurs revues spécialisées, qui produit de nombreuses publications et notamment un *Atlas des dialectes chinois* ainsi que plusieurs dictionnaires des dialectes (Cao, 2014 : 361). En effet, les régiolectes constituent une part du patrimoine culturel et historique du pays. C'est en parlers régionaux que sont nées et vivent les littératures orales locales (théâtre, opéras, chants...). Des artistes contemporains comme le cinéaste Jia Zhangke³ ou l'écrivain nobélisé en 2013, Mo Yan, font de l'inscription du plurilinguisme interne du chinois, langue standard et parlers locaux, une caractéristique de leur style. Ils jouent de l'alternance, des variations, de la polysémie entre vernaculaires et véhiculaire pour innover et créer (Zhang, 2014) mais aussi pour rendre compte du vécu personnel, des sentiments éprouvés, des émotions : « Un dialecte se parle entre soi et n'est pas opposable au reste du monde, c'est quelque chose de privé, de l'ordre de la maison étendue, et pas du public » (Cassin, 2012 : 53).

Si de nombreux dialectes disparaissent, certains au contraire prospèrent. Le yue (cantonais) par exemple, fait preuve d'un dynamisme sans faille tant dans sa région initiale (Sud-Est et Hongkong) qu'à l'étranger : « Dans certaines villes canadiennes, telles Toronto ou Vancouver, le cantonais est d'ores et déjà devenu la langue la plus parlée après l'anglais » (Yang Drocourt, 2007 : 118). Pratiqué par environ 60 millions de personnes dans la région du Guangzhou, il est l'emblème d'une identité régionale et culturelle forte et ancienne qui a brillamment réussi son développement économique pour devenir une des régions les plus riches du pays⁴ : « À l'aube du XXI^{ème} siècle, le cantonais demeure la force sereine d'une affirmation identitaire quotidienne s'exprimant à travers une langue qui a accompagné la modernisation de cette région » (David, 2007 : 33).

En 2012, la question linguistique de la Chine est promue à un niveau encore jamais atteint de sa politique intérieure avec la publication du « *Précis de planification de réforme et de développement de la cause de la langue et de l'écriture à moyen et à long terme de l'État (2012-2020)* »⁵. À la politique habituellement fondée sur la promotion du *putonghua* et la protection des langues de tous les groupes ethniques et leurs variantes, ce texte définit la planification de l'apprentissage et de l'enseignement des langues étrangères et la normalisation de la langue des signes chinoise (Ministry of Education of The People's Republic of China, 2011).

Relation ambiguë aux langues étrangères

Au cours des siècles, l'espace public chinois a alterné entre ouverture et fermeture (protectionnisme impérial et idéologie autarcique maoïste), réservant de ce fait un sort inégal à l'enseignement des langues étrangères. Dans un premier temps, l'étude des langues

³ Dans *Still Life* (2006), *Useless* (2007), *A Touch of sin* (2013), il fait parler les personnages de ses films en vernaculaire ou en standard. Les parlers suivent le rythme des déplacements et des lieux où se déroulent les scènes de films.

⁴ Elle compte parmi les six régions les plus riches de Chine en termes de PIB et de revenu fiscal par habitants selon le National Bureau of Statistics of China <http://eps.revues.org/docannexe/image/3767/img-1.jpg>.

⁵ 国家中长期语言文字事业改革和发展规划纲要 (2012-2020).

étrangères ne faisait pas partie des préoccupations de la culture classique lettrée Han, et ce sont les dynasties étrangères (mongole, mandchoue) qui, en imposant leur propre langue comme langue d'État aux côtés des langues chinoises puis en établissant des relations avec d'autres pays étrangers, ont progressivement formalisé et structuré l'enseignement des langues étrangères sur le territoire chinois. On situe un second temps aux débuts officiels de l'enseignement des langues sous la dynastie mongole des Yuan (1279-1368) qui non seulement, eut besoin d'enseignants, de traducteurs et d'interprètes pour imposer la langue mongole dans les administrations et les établissements scolaires, mais instaura un rapport aux langues étrangères plus ouvert que les dynasties précédentes (Zhou Wei, 2011). La première école officiellement dédiée à l'enseignement apprentissage des langues, le *Siyiguan*, est fondée en 1407, c'est aussi un bureau de traduction :

On y forme à de nombreuses langues (tartare, jurchen, mongol, turc, tangout, ouïghour, persan, birman, thaï) les fonctionnaires affectés aux relations avec les pays tributaires. Une partie des professeurs sont des étrangers originaires des régions concernées. C'est aussi un office d'information où sont traduits des ouvrages et documents relatifs aux pays tributaires. C'est là que se constitue la bianxue (l'étude des frontières), qui devient une branche spéciale et très développée de la géopolitique (fangzhixue), surtout sous les Qing, et sur laquelle se greffe la xixue (l'étude de l'Occident) dans la première moitié du XIXe siècle. (Bastid-Bruguère, 2004)

Notons que le nom de cette école « Bureau des quatre Barbares » (Corée, Siam, Tonkin et Birmanie) ne manque pas de traduire le rapport de méfiance que la Chine établit à cette époque avec ses voisins étrangers.

Le troisième temps est celui des guerres de la fin du XIX^{ième} siècle (guerres de l'opium 1840-1895 et sino-japonaise 1894-1895)⁶. La prise de conscience brutale de la puissance technologique et militaire des pays européens et du Japon ainsi que des valeurs qui fondent leur modernité (souveraineté et égalité des États-nations) remet violemment en question le système confucéen hiérarchique⁷ et familial et oblige la Chine à réévaluer son positionnement politique et social. L'enseignement des langues entre alors dans l'espace politique et éducatif chinois : « De nombreuses écoles fondées entre 1895 et 1900 proposent un enseignement de langues étrangères. Il devient la règle dans le cursus de l'élite avec les règlements scolaires de 1902 qui instituent un système scolaire sur le type japonais, dérivé lui-même de l'Allemagne » (*ibid.*). Ce mouvement, porté par l'effervescence intellectuelle (révolution par l'encre 1911-1917) et les ambitieuses tentatives de réformes (4 mai 1919) qui caractérisent la première moitié du XX^{ième} siècle chinois donne à la connaissance des cultures et langues étrangères une place centrale. Jusqu'en 1949, les programmes universitaires et secondaires (premier et second cycles) comprennent une langue étrangère obligatoire minimum, parfois deux à raison de 8 heures par semaine. L'intérêt politique et culturel se porte principalement sur l'anglais et le japonais, le russe apparaîtra plus présent et même obligatoire dans certaines régions à partir des années 50.

L'avènement de la République Populaire de Chine (1949) met un coup d'arrêt à cette orientation éducative : la langue vivante disparaît des cursus du 1^{er} cycle du secondaire ainsi que des épreuves de l'examen d'entrée à l'université, le *gaokao*. Entre 1950 et 1960, la principale langue vivante enseignée dans le second cycle du secondaire est le russe et dans un volume horaire réduit à 3 ou 4 heures par semaine jusqu'à être complètement supprimée, comme la plupart des enseignements pendant la Révolution culturelle (1966-76). Certains

⁶ Entre 1839 et 1905, la Chine est engagée dans cinq guerres ; quatre face aux nations occidentales et une contre le Japon. Elle les perd toutes...

⁷ Système des 5 relations hiérarchiques : souverain/sujet ; père/fils ; mari/épouse/grand frère/petit frère ; ami/ami.

établissements spécialisés en langues continuent toutefois à former des linguistes sous strict contrôle du Parti. Il s'agit principalement de servir les besoins diplomatiques, stratégiques ou économiques du gouvernement : Wei-Wei, romancière francophone raconte dans son récit intitulé *Une fille Zhuang*, comment elle s'est vue sélectionnée pour des études de français qu'elle ne souhaitait pas faire à la fin de la révolution culturelle « parce que nous avons besoin d'interprètes pour accompagner nos équipes de médecins qui partent chaque année travailler en Afrique francophone » (2006 : 28).

Enfin en 1978, s'ouvre un quatrième temps et dernier temps. Les langues étrangères reviennent en force avec la réouverture des frontières et du marché chinois vers l'extérieur et retrouvent leur place dans les cursus scolaires (4 à 8 heures par semaine selon le cycle et la spécialité) et comme épreuve obligatoire au *gaokao* (l'anglais est désormais obligatoire). Le développement rapide de la mobilité étudiante en direction de l'étranger donne aux langues étrangères une importance qui ne cesse de s'amplifier. En 2013-2014, le nombre d'étudiants chinois qui séjournent à l'étranger pour se former oscille entre 700 000 et 800 000 selon les chiffres de 2014⁸. Ils vont prioritairement vers des pays anglophones (30,3 % aux États-Unis) puis en Asie (28,2 %) puis en Europe et en Russie (23,2 %) et enfin en Océanie (14,2 %) (Sanjuan, 2015 : 33).

Pour conclure ce chapitre, on retiendra que malgré différentes prises de conscience du rôle que jouent les langues dans l'exercice du pouvoir international, l'étude des langues étrangères a évolué de manière inégale selon les époques et les territoires :

- D'une part, parce que « L'intérêt pour les langues étrangères resta longtemps tout à fait marginal dans la culture lettrée des Han » (Bastid-Bruguière, 2004) ;
- D'autre part, parce que les contacts avec les langues étrangères se sont fait principalement au travers de guerres, d'invasions, d'annexions et que les enseignements de langues étrangères ont longtemps été dispensés par des établissements spécialisés en langues afin de fournir des experts destinés à servir le pays ;
- Et enfin, parce que l'idéologie socialiste souhaite contrôler les influences venues de l'étranger et que s'élèvent régulièrement des protestations contre la part réservée aux langues étrangères dans la formation et l'évaluation des élèves et étudiants chinois.

Internationalisation du *putonghua* et ouverture des répertoires à la diversité des langues étrangères

Dans cette réaffirmation du projet chinois de rayonner sur le monde au moyen de son influence intellectuelle, économique, politique, artistique à l'instar du Japon ou des États-Unis (Sanjuan et Trolliet, 2010), le pouvoir des langues est pleinement exploité et l'étude de ce paysage linguistique peut rendre compte des significations, des interprétations du monde ainsi que des relations qui s'établissent entre l'expansion internationale du chinois standard et l'ouverture des cursus scolaires à la diversité des langues étrangères. En 2004, Marianne Bastid-Bruguière conclut son article « L'introduction des langues vivantes et leur enseignement en Chine » en constatant qu'au cours de l'histoire, plus les Chinois ont pratiqué les langues étrangères, plus leur langue s'est répandue dans l'empire et au-delà. Les évolutions des quinze dernières années confirment pleinement son propos.

Ces dernières années, différentes reconnaissances institutionnelles ainsi que de nouvelles pratiques ont contribué à revaloriser le statut du chinois standard et à faire évoluer les

⁸ 712 000 étudiants chinois sont en mobilité en 2014, selon les statistiques de l'Unesco <http://www.uis.unesco.org/education/pages/international-student-flow-viz.aspx> contre 726 995 selon les sources de campus France, http://ressources.campusfrance.org/publi_institu/agence_cf/notes/fr/note_12_hs_fr.pdf (sites consultés le 27 août 2015).

représentations concernant cette langue : on mentionnera l'accélération du processus de standardisation du *putonghua* depuis le début des années 2000 en Chine même ; la diasporisation de cette langue standard qui devient une nouvelle langue frontalière, une langue de communication dans les diasporas et enfin le développement de l'offre d'enseignement du chinois standard à tous les niveaux scolaires et universitaires dans de nombreux pays étrangers comme en France : « Hier langue exotique et lointaine, le chinois devient dans un tel contexte une nouvelle langue frontalière » (Bellassen, 2013 : 1) ainsi que la politique linguistique chinoise en faveur du chinois langue étrangère⁹ (CLÉ). Longtemps considérée comme une langue inaccessible et peu utile, les représentations sociales du chinois ont évolué avec le développement de l'apprentissage de cette langue par des non sinophones partout dans le monde : « En à peine trois décennies sur près de deux siècles d'enseignement institutionnel, le chinois a donc vu son statut passer de voie d'accès aux études sinologiques savantes à celui de langue de communication, bénéficiant des effets de la mondialisation en termes d'échanges et de mobilité » (Bellassen, 2010 : 29). Ling Xi, romancière chinoise francophone, souligne d'un trait ironique la nouveauté de la situation en interpellant ses compatriotes : « À quoi nous sert de parler une langue étrangère à une époque où le monde entier fait des efforts pour apprendre la nôtre ? » (2011).

Ouverture des cursus à la diversité des langues étrangères

Dans la mouvance « des différentes modernisations » (Cotesta, 2011) ou d'une modernisation multiple (Eisenstadt, 2003), s'est opérée en Chine une prise de conscience que la pratique des langues étrangères était un facteur de développement et d'ouverture économiques et constituait une stratégie pertinente pour favoriser l'essor scientifique et éducatif du pays. C'est ainsi que l'offre de formation en langues étrangères s'est développée et diversifiée, elle s'est notamment ouverte aux langues européennes grâce aux réformes du système éducatif supérieur.

En effet, l'enseignement supérieur chinois a subi d'importantes mutations ces dernières années (pas seulement dans le domaine des langues mais nous ne parlerons pas des autres domaines ici) qui tiennent en deux mots-clés : massification (augmentation du nombre d'étudiants) et diversification (de l'offre de langues étrangères). Les deux phénomènes sont liés, le premier a commencé avec la promulgation de la loi sur l'éducation (plusieurs décrets entre 1990 et 1995) et le second a suivi avec la loi sur l'enseignement supérieur de 1998 (Xing, 2004).

Entre 2000 et 2011, le nombre d'étudiants inscrits dans les universités chinoises est passé de 7 millions à 24 millions (allant jusqu'à 27 millions en 2008) (Campus France, 2014 : 3). Le tableau ci-dessous montre une nette évolution du TBS (taux brut de scolarisation), qui reste cependant faible par rapport à l'évolution d'autres pays sur la même période : France : (53%-55%), Norvège (63%-79%), Finlande (81%-94%), États-Unis d'Amérique (69%-95%).

2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
8	10	13	15	18	19	21	22	22	24	26	26.5

Tableau 1 : Taux brut de scolarisation au niveau supérieur en 2011 en Chine continentale UNESCO, <http://www.uis.unesco.org/éducation/Pages/tertiary-éducation.aspx> [consulté le 14 juin 2016]

⁹ Deux actions créées et gérées par le *Hanban* vont impulser une nouvelle dynamique dans la diffusion du chinois dans le monde. La première sous la forme d'envoi de jeunes professeurs volontaires recrutés dans les universités chinoises et formés au chinois langue étrangère. La seconde action est la création des Instituts Confucius qui, à l'instar des Instituts Goethe, des British Council, des Alliances françaises et des Instituto Cervantes ont pour mission la diffusion de la langue et de la culture dans le monde.

Cette période marque un tournant important car jusqu'alors, l'enseignement des langues étrangères en Chine, strictement dispensé par des universités en nombre limité, très spécialisées et prestigieuses (l'université des langues étrangères de Pékin ou l'université des études internationales de Shanghai pour ne citer que les plus connues) avait pour vocation principale de former des experts en langues étrangères, futurs professionnels en linguistique, en interprétation et traduction ou en diplomatie : « La formation d'interprètes, traducteurs et enseignants de langue possédant une maîtrise reconnue d'une langue étrangère a été traditionnellement et prioritairement assignée en tant qu'objectif essentiel et fondamental à l'enseignement supérieur des langues étrangères en milieu institutionnel » (Fu, 2005 : 29).

Les évolutions économiques et sociales puis l'ouverture du marché chinois ont depuis considérablement modifié les besoins du pays et les aspirations des apprenants. Désormais les diplômés des universités de langues étrangères se destinent autant à des carrières dans le commerce international, dans l'import-export que dans le domaine de l'enseignement ou de l'interprétation.

Massification ou augmentation du nombre d'étudiants

La notion de « massification » prend un sens tout particulier dans un système qui privilégie depuis si longtemps la sélection et l'élitisme dans le domaine éducatif. En effet, l'examen d'entrée à l'université appelé *gaokao* est, en réalité, un concours national destiné à opérer une sélection sévère et à réguler le nombre d'étudiants à l'échelle nationale. Avant 1990, les universités publiques et gratuites formaient un nombre d'étudiants soumis à un quota national et l'État décidait de l'affectation professionnelle des jeunes diplômés qui pouvaient indistinctement être envoyés dans un service administratif, une agence de voyages, une entreprise, une université, un établissement scolaire du secondaire situé n'importe où dans le pays. Mais depuis l'ouverture du marché chinois au capitalisme, les conditions de l'emploi ont radicalement changé et l'État ne pourvoit plus à 90 % des emplois depuis longtemps.

Actuellement, et ce malgré les réformes successives et l'ouverture à un plus grand nombre, le système fonctionne encore sur cette cohérence initiale. Chaque université, classée par ordre de prestige, n'offre qu'un nombre limité de places. Le concours national reste extrêmement concurrentiel compte tenu du faible ratio entre le nombre de candidats et le nombre de places disponibles (selon les années, environ 26 % d'une classe d'âge seulement accède à l'enseignement supérieur). En fonction de ses résultats à ce concours, le futur étudiant est « orienté » vers telle ou telle université, vers telle ou telle discipline. Seuls les élèves les mieux notés du concours peuvent émettre des souhaits et opter pour telle ou telle université de premier rang et pour une discipline parmi les plus cotées ; les autres sont « orientés » d'office. Ajoutons que les critères de choix n'ont pas grand chose à voir avec la motivation, le goût personnel de l'étudiant. Il s'agit de se mettre en adéquation avec la demande du marché, avec la politique linguistique du moment, avec les attentes de la famille. L'ouverture des quotas pour l'accès aux formations universitaires signifie qu'un plus grand nombre de personnes ont accès au « savoir » qui était, jusqu'alors, réservé à une élite dirigeante restreinte plus ou moins acquise au gouvernement ou du moins plus facile à contrôler. La masse de diplômés ou de futurs diplômés va non seulement prétendre à des postes en lien avec son niveau d'études sur le marché du travail mais aussi pouvoir porter un regard critique sur les agissements des autorités. Parallèlement, les diplômés contribuent au développement économique du pays et si les conditions le permettent, au développement de ce *soft power* recherché par la Chine. Il faudrait pour cela que le système éducatif se donne d'autres objectifs que la réussite au *gaokao* et modifie ses pratiques d'évaluation sommative tout au long des cursus pour adopter des systèmes d'évaluation plus diversifiés et développer les coopérations internationales en sciences humaines au même niveau que celui mis en œuvre pour les sciences dures, prioritaires depuis plus de vingt ans.

Diversification des offres de formations en langues

La diversification de l'offre de langues fonctionne sur deux axes : le premier concerne la variété et le nombre de langues étrangères proposées dans les universités, le second concerne l'ouverture des universités à la pluridisciplinarité et l'orientation des cursus vers l'hétérogénéité. Aujourd'hui, en raison du développement économique et de la coopération internationale, la compétence linguistique en langue étrangère est souvent exigée par les employeurs. L'anglais étant déjà obligatoire en Chine, la demande concerne une seconde voire une troisième langue étrangère. C'est pourquoi, la politique éducative en matière de langues abandonne progressivement ses orientations traditionnelles élitistes de formation d'experts et de spécialistes et se tourne résolument vers la polyvalence et les formations dites « à compétences composées » ou « compétences diversifiées » (Wang Mingli, 2005, Wang Xiaolin, 2014 ; Fu, 2005).

Par ailleurs, les universités de langues traditionnellement dédiées à la formation en langues étrangères se diversifient et offrent désormais à leurs étudiants des parcours mixtes de langues combinés avec d'autres disciplines telles que l'économie, la gestion, etc. Et inversement des universités non spécialisées en langues ouvrent des départements de langues étrangères. La mise en œuvre de cette orientation vers la polyvalence se traduit au niveau du cursus de la licence par un système équivalent à la formule « majeure/mineure » appelée en chinois licence composite. La majeure « langue » est associée à une mineure « d'une autre spécialité » ou « à orientation professionnelle » ou « une autre langue », etc. : « Au niveau des connaissances acquises, les étudiants restent avant tout spécialistes de langue, mais ils possèdent également une base de savoir et savoir-faire liés à une spécialité professionnelle afin qu'ils soient davantage performants, flexibles et opérationnels une fois en poste dans le monde du travail » (Fu, 2005 : 30).

La pluridisciplinarité des universités a contribué à l'ouverture vers des langues jusqu'alors moins présentes dans les cursus en particulier le français, l'allemand, l'espagnol, le coréen voire le portugais, l'italien. Le japonais et le russe encore relativement présents dans les cursus sont les principales langues étrangères enseignées en Chine avec l'anglais qui est obligatoire et cela a un lien avec l'histoire du pays (annexion d'une partie de la Chine par le Japon et relations de proximité ; liens politiques étroits du PCC avec la Russie).

Dynamique du développement du français

Si l'enseignement du français en Chine est en progression constante dans le supérieur, il ne s'impose que très lentement au niveau de l'enseignement secondaire, à cause de fortes barrières structurelles. En effet, le français est encore actuellement classé comme une langue « mineure » par le ministère chinois de l'Éducation. Les langues « majeures » étant l'anglais, le russe et le japonais. Cette évolution de l'apprentissage du français correspond au développement des relations commerciales, économiques, industrielles avec la France ainsi qu'à l'ouverture du marché du travail en Afrique francophone qui offre de nombreux postes bien rémunérés aux Chinois francophones (Pu, 2009 : 22).

Le français est proposé comme première ou seconde spécialité universitaire, et aussi comme seconde ou troisième langue étrangère dans un très grand nombre de cursus non linguistiques. L'essor actuel du français en Chine est à mettre en lien, on l'a dit, avec le développement généralisé de l'enseignement des langues étrangères. Pourtant si cette langue se place en première position des langues européennes (après l'anglais), c'est aussi parce que le français était déjà enseigné en Chine au XX^{ième} siècle et que les liens privilégiés qui s'établissent actuellement au niveau diplomatique ont déjà une longue histoire. Lors de l'établissement des tous premiers contacts diplomatiques en 1964 (la France du général de Gaulle a été le premier pays du bloc occidental à reconnaître la Chine), le français avait déjà connu un premier essor en Chine : « Avec l'établissement des relations diplomatiques sino-

françaises, le français a été choisi, en quelque sorte, par les Chinois comme une langue pionnière pour s'orienter vers l'étranger et l'Occident, afin de sortir de son isolement et d'avoir une ouverture internationale, d'autant plus que la France n'était un pays ni du camp socialiste ni du Tiers Monde » (Dai, 2014 : 142).

Depuis les années 90, les coopérations universitaires ne cessent d'augmenter dans toutes sortes de disciplines mais celles qui concernent la formation en français comme seconde langue sont celles qui se sont le plus développées (Ambassade de France, 2013 et 2014). Le nombre de départements de français dans le supérieur a connu un développement spectaculaire en quinze ans, passant de 32 départements de français en 1999 à 86 en 2009, puis à 153 en 2014 dans les universités pluridisciplinaires. On compte entre 110 000 et 125 000 apprenants de français en Chine aujourd'hui : environ 30 000 dans le supérieur, 10 000 dans le secondaire, 35 000 dans le réseau des Alliances françaises, et plus de 24 000 dans l'enseignement privé (Ambassade de France, 2013 ; Bel, 2014).

À cette multiplication des départements ou des classes de français, il faut ajouter une implantation réussie des Alliances françaises sur le territoire chinois (16 établissements à ce jour) qui comptabilisent entre 30 et 40 000 inscriptions (Alliance française en Chine, 2016). En s'associant systématiquement à des universités locales et en adoptant un statut d'école « de coopération sino-française laïque », l'Alliance française a réussi à conquérir une part de marché conséquente sur un territoire très protectionniste en matière éducative (en particulier ce qui concerne les risques d'occidentalisation de la jeunesse). Elle attire les apprenants sur les bases d'un discours promotionnel fondé sur la qualité de son enseignement (variété des cours, groupes restreints et enseignants qualifiés et bien formés au FLE) et le dynamisme de son offre culturelle.

Ce développement relayé par les médias chinois (Suryadinata, 2011) contribue à construire une représentation positive auprès du public chinois en particulier en ce qui concerne les rémunérations et les opportunités professionnelles. En effet plusieurs articles de presse se font le relais de sondages qui classent les diplômés de français dans les dix meilleures rémunérations des diplômés des principales disciplines (*ibid.*) même si le site myfrfr.com consacré au français et à la France (apprentissage, offres d'emplois etc.) tente de modérer le discours sur la prospérité du français et minimise les revenus des Chinois francophones (www.myfrfr.com). À cela il faut ajouter la prise de conscience de la France des avantages d'accueillir des étudiants étrangers qui a conduit à la simplification des procédures de visa, à l'instauration d'un test de niveau (le TCF) et au travail sur le terrain d'éduFrance qui a su s'adapter au système chinois, offrant ainsi des facilités pour le développement d'une mobilité étudiante très recherchée en Chine.

Parmi les principaux atouts des études de français, les étudiants chinois mentionnent (Pu, 2009 ; Sondage Sofres, 2013 ; enquête E/BBL, 2016) :

- Le rayonnement culturel de la France : Le patrimoine culturel, intellectuel, artistique et scientifique est connu et reconnu. Il contribue à une certaine valorisation liée au pays et à la culture.
- La qualité de l'enseignement : L'attractivité du système d'enseignement supérieur français repose sur la qualité de la formation, l'environnement confortable, le prix raisonnable des inscriptions et la reconnaissance du diplôme au niveau international.
- La rareté : Le français comme seconde langue étrangère est considéré comme un atout sur un CV : « *Une deuxième langue comme le français est une compétence en plus, sur un CV ça se remarque, ça pourra favoriser et élargir mon choix de travail* » (Q6 : E/BBL 2016).
- Les opportunités d'emplois lucratifs en Afrique francophone.

Même si les pays anglophones et l'anglais américain conservent toute leur valeur sur le marché du travail, les langues européennes, perçues comme plus authentiques et culturelles,

gagnent peu à peu en prestige en particulier lorsqu'elles sont associées à une expérience de mobilité internationale.

Conclusion

En ce début de XXI^{ème} siècle, la notion de diversité linguistique et culturelle n'est plus seulement une aspiration européenne, elle devient transnationale et préoccupe aussi la Chine, comme l'indique le thème du Séminaire international des politiques et programmes franco-chinois (中法语言政策研究) qui, pour sa troisième édition à Pékin en 2016, a choisi l'intitulé suivant : « Linguistique et diversité culturelle »¹⁰. Les politiques linguistiques chinoises, contraintes de s'adapter aux récentes et rapides mutations économiques et politiques dans lesquelles est engagé le pays témoignent des assignations imposées par les contextes politiques et économiques et révèlent les rapports de force socio-économiques du monde contemporain.

Les types de catégorisation et de hiérarchisation entre les langues du répertoire (langues et régiolectes), la manière d'instrumentaliser telle ou telle langue (le *putonghua* langue commune et non pas langue unique), le choix d'enseigner telle ou telle langue étrangère (le français en lien avec le développement du marché africain), ouvrent de nouveaux espaces de références, de nouvelles configurations représentationnelles et identitaires et « mettent en lumière ces liens en transformant les rapports de pouvoirs historiques entre les groupes, et en laissant émerger de nouvelles valeurs et positionnement idéologiques concernant les langues et la pluralité » (Moore, Py, 2008 : 275).

Par ailleurs, la pluralité du discours intellectuel chinois, bien que toujours contrôlée, n'est plus, comme par le passé, étouffée par un système de pensée fermé et dogmatique. Elle participe aux questionnements épistémologiques, aux engagements intellectuels qui traversent nos sociétés en cours de transformation et aux adaptations que cela impose aux individus dans le tracé de leurs appartenances multiples tant individuelles que collectives. Les évolutions du paysage multi-plurilingue chinois peuvent alors être considérées comme des indicateurs fiables des changements qui, au regard de la spectaculaire croissance économique et des turbulences politiques du pays, s'opèrent silencieusement mais n'en sont pas moins significatives des évolutions générales de la pluralité linguistique dans le monde.

Bibliographie

- Délégation générale de la fondation Alliance française en Chine, 2012, *La vitalité de la langue française en Chine*, Alliances., n°6, www.afchine.org, [consulté le 12/05/2015]
- AMBASSADE DE FRANCE EN CHINE, 2013, Les dossiers - *Chine* - n°14, Campus France, http://ressources.campusfrance.org/publi_institu/agence_cf/dossiers/fr/dossier_14_fr.pdf [consulté le 13/05/2014]
- AMBASSADE DE FRANCE EN CHINE, 2014, *La langue française dans les universités chinoises, Éléments statistiques*, http://www.afpc.asso.fr/IMG/pdf/dep08web_1.pdf [consulté le 13/05/2014]
- AMBASSADE DE RÉPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE EN FRANCE, <http://www.amb-chine.fr/fra/gzzg/t829195.htm>

¹⁰ Rencontre de haut niveau organisée à Pékin du 29 octobre au 2 novembre 2016 par l'université des langues et des cultures de Beijing sous l'égide de l'Ambassade de France en Chine, de l'Institut français de Pékin, du Ministère de la culture et de la communication français, du Ministère de l'éducation chinois et de la commission nationale de Chine pour l'UNESCO.

- BASTID-BRUGUIERE Marianne, 2004, « L'introduction des langues vivantes et leur enseignement en Chine », *Actes du séminaire national - Enseigner le chinois* 26-27 mars 2004, visible sur le lien <http://eduscol.education.fr/cid46208/l-introduction-des-langues-vivantes-et-leur-enseignement-en-chine.html>
- BEL David, 2014, « L'enseignement du français en Chine », in Wolff (dir.), *La langue française dans le monde*, Paris, OIF/Nathan
- BELLASSEN Joël, 2010, « La didactique du chinois et la malédiction de Babel. Emergence, dynamique et structuration d'une discipline », *Études chinoises*, Hors-série, pp.79-91.
- BELLASSEN Joël, 2013, « L'état du chinois », <http://afpc.asso.fr/wp-content/uploads/2013/06/ETAT-DU-CHINOIS-avril-2013.pdf>
- CALVET Louis-Jean, 2002 (1975), *Linguistique et colonialisme. Petit traité de glottophagie*, Paris, Poche.
- CAMPUS FRANCE, 2014, « L'essentiel des chiffres clefs » n° 10, http://ressources.campusfrance.org/publi_institu/etude_prospect/chiffres_cles/fr/chiffres_cles_n10_essentiel.pdf
- CAO Zhiyun, 2014, « Vision pour la recherche sur les dialectes chinois », *Études sur les politiques linguistiques en France et en Chine*, 中法语言政策研究 (édition bilingue), Beijing : The Commercial Press, pp. 360-377.
- CASSIN Barbara, 2012, *Plus d'une langue*, Paris, Bayard, coll. Les petites conférences.
- COTESTA Vittorio, 2011, « La théorie de la modernité de Max Weber et la voie chinoise à la modernisation », *Società MUTAMENTO politica*, vol. 2, n°3, pp. 263-284.
- CHU Xiaoquan, 2007, « Identité de la langue, identité de la Chine » in Anne Cheng (dir.), *La pensée chinoise aujourd'hui*, Paris, folio essais, pp. 270-279.
- DAI Dongmei, 2014, « L'enseignement du français en Chine sous l'impact de l'établissement des relations diplomatiques sino-françaises », *Synergies Chine* n° 9, pp. 129-142.
- DAVID Béatrice, 2007, « Cantonais », *Dictionnaire de la Chine contemporaine*, Paris, Armand Colin, pp. 32-33.
- EISENSTADT Shmuel Noah, 2003, *Comparative Civilizations & Multiple Modernities – 2 volumes collection of essays*, Brill Leiden-Boston.
- FU Rong, 2005, « Politiques et stratégies linguistiques dans l'enseignement supérieur des langues étrangères en Chine nouvelle », *Synergies Chine* n° 1, pp. 27-39.
- LE QUOTIDIEN DU PEUPLE, 2012, visible en français sur le site <http://french.peopledaily.com.cn/>
- LECLERC Jacques, 2015, « La politique à l'égard du chinois officiel » dans *L'aménagement linguistique dans le monde*, Québec, CEFAN, Université Laval, <http://www.axl.cefan.ulaval.ca/asi/chine-4pol-chinois.htm>, [consulté le 03/09/2016]
- LI Yuming (dir.), 2014, *Études sur les politiques linguistiques en France et en Chine*, 中法语言政策研究 (édition bilingue), Beijing : The Commercial Press.
- LING Xi, 2011, « Errances linguistiques », *Le blog de la Quinzaine littéraire* [consulté en ligne sur <http://laquinzaine.wordpress.com/2011/09/26/errances-linguistique-un-article-de-ling-xi> ; 11/04/2014]
- MINISTRY OF EDUCATION OF THE PEOPLE'S REPUBLIC OF CHINA http://www.moe.edu.cn/publicfiles/business/htmlfiles/moe/moe_2792/ [consulté le 07/12/2016]
- MOORE Danièle et PY Bernard, 2008, « Discours sur les langues et représentations sociales », in Zarate, Lévy et Kramersch, (dirs.), *Précis du Plurilinguisme et du pluriculturalisme*, Paris, Éditions des Archives contemporaines.
- MOSELEY Charles (ed.), 2010, *Atlas des langues en danger dans le monde*, 3^{ème} édition, Paris, Editions UNESCO. Version en ligne, <http://www.unesco.org/culture/en/endangeredlanguages/atlas>

- NYE Joseph, 2004, *Soft Power : The Means to Success in World Politics*, New York, Public Affairs.
- PU Zhihong, 2009, « Essor de l'enseignement du français en Chine : causes et tendances » in Dreyer et Juan, *Le français, la francophonie et la francophilie en Asie-Pacifique*, Paris, L'Harmattan
- SAILLARD Claire, BOUTET Josiane, 2001, *Langue et recherche : Pratiques des langues chez les jeunes issus de l'immigration chinoise à Paris en 2001*, Délégation générale à la langue française et aux langues de France <http://www.culturecommunication.gouv.fr/Politiques-ministerielles/Langue-francaise-et-langues-de-France/Observation-des-pratiques-linguistiques/Etudes-et-recherches/Langues-et-recherche-pratiques-des-langues-chez-les-jeunes-issus-de-l-immigration-chinoise-a-Paris-en-2001>
- SANJUAN Thierry, 2015, *Atlas de la Chine*, Paris, Autrement.
- SANJUAN Thierry, TROLLIET Pierre, 2010, *La Chine et le monde chinois : une géopolitique des territoires*, Paris, Armand Colin.
- SINA, Xinwenzhongxi, 2014, 我国尚有4亿多人不能用普通话交流, 2014年09月21日18:46 新华网 我有话说 (131人参与) 收藏本文<http://news.sina.com.cn/c/2014-09-21/184630891549.shtml>
- SURYADINATA Leo, 2011, *Migration, Indigenization, and Interaction: Chinese Overseas and Globalization*. Singapour : World Publishing Company Co.
- SOFRES SONDAGE, 2013, <http://www.tns-sofres.com/etudes-et-points-de-vue/image-et-attractivite-de-la-france-aupres-des-etudiants-etrangers-2013>
- WANG Mingli, 2005, *L'enseignement universitaire du français en Chine, permanences et (r)évolution*, Thèse de doctorat en sciences du langage, université Lyon 2
- WANG Xiaohui, 2014, « L'éducation en Chine, entre tradition et modernisation », *Revue internationale d'éducation de Sèvres* [En ligne], Colloque : *L'éducation en Asie en 2014 : Quels enjeux mondiaux ?* mis en ligne le 04 juin 2014, consulté le 07 septembre 2016. URL : <http://ries.revues.org/3712>
- WEI-WEI, 2006, *Une fille Zhuang*, L'Aube.
- XING Kechao, 2004, « Le système éducatif chinois », *Revue internationale d'éducation de Sèvres*, n° 35, pp.129-137.
- YANG Guang, 2003, « Amélioration du niveau de normalisation linguistique au sein de la société par la diffusion et l'application de la Loi nationale sur la langue et l'écriture communes », *Aménagement linguistique en Chine*, *Revue d'aménagement linguistique*, Québec, Office québécois de la langue française, Les Publications du Québec, pp. 197-202.
- YANG-DROCOURT, Zhitang, 2007, *Parlons chinois*, Paris, L'Harmattan
- ZHANG Yingde, 2014, *Mo Yan, le lieu de la fiction*, Paris, Le Seuil.
- ZHOU Qingsheng, 2014, « L'évolution des politiques chinoises « primauté-diversité » », *Études sur les politiques linguistiques en France et en Chine*, 中法语言政策研究 (édition bilingue), Beijing : The Commercial Press, pp. 95-132.
- ZHOU Wei, 2011, « L'enseignement des langues étrangères en Chine ancienne », *Synergies Chine*, n° 6, pp. 189-194

GLOTTOPOL

Revue de sociolinguistique en ligne

Comité de rédaction : Michaël Abecassis, Salih Akin, Sophie Babault, Claude Caitucoli, Véronique Castellotti, Régine Delamotte, Robert Fournier, Stéphanie Galligani, Emmanuelle Huver, Normand Labrie, Foued Laroussi, Benoit Leblanc, Fabienne Leconte, Gudrun Ledegen, Danièle Moore, Clara Mortamet, Alioune Ndao, Isabelle Pierozak, Gisèle Prignitz.

Rédactrice en chef : Clara Mortamet.

Comité scientifique : Claudine Bavoux, Michel Beniamino, Jacqueline Billiez, Philippe Blanchet, Pierre Bouchard, Ahmed Boukous, Pierre Dumont, Jean-Michel Eloy, Françoise Gadet, Marie-Christine Hazaël-Massieux, Monica Heller, Caroline Juilliard, Jean-Marie Klinkenberg, Jean Le Du, Marinette Matthey, Jacques Maurais, Marie-Louise Moreau, Robert Nicolai, Lambert Félix Prudent, Ambroise Queffélec, Didier de Robillard, Paul Siblot, Claude Truchot, Daniel Véronique.

Comité de lecture pour ce numéro : Michael Abecassis, Salih Akin, Nathalie Auger, Michelle Auzanneau, Sophie Babault, Annette Boudreau, Véronique Castellotti, Jean-François De Pietro, Marc Debono, Régine Delamotte, Robert Fournier, François Gaudin, Silvia Lucchini, Céline Peigné, Jean-Louis Rougé, Claire Saillard, Valérie Spaeth, Laurence Vignes, Sylvie Wharton.

Laboratoire Dylis – Université de Rouen
<http://glottopol.univ-rouen.fr>

ISSN : 1769-7425